

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Solution résineuse X 50
- **Code du produit:** 1234567890
- **Emploi de la substance / de la préparation** Matière première pour résines synthétiques
- **Producteur/fournisseur:**
Chemix GmbH
Chemixstraße 17
A-5020 Salzburg Tel.: 0043/662/21 22 23
- **Service chargé des renseignements:**
Département sécurité du produit
Adresse e-mail de la personne compétente: peter.mayer@chemix.com
- **Renseignements en cas d'urgence:**
Pendant les heures normales d'ouverture (de 8h00 à 17h30): Département protection de l'environnement,
sinon: service incendie (interne à l'entreprise).

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
- 




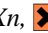
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- R 10 Inflammable.
- R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)  Xi,  N; R 36/38-43-51/53	25-50%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène  Xi,  F; R 11-38-48/20-63-65-67	10-25%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 1)

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ☒ Xi, ☒ F; R 11-36-66-67	10-25%
CAS: 78-92-2 EINECS: 201-158-5	butanol ☒ Xi; R 10-36/37-67	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol ☒ Xi, ☒ F; R 11-36-67	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes de nettoyage/récupération:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 2)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 760 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 190 mg/m ³ , 50 ppm
--------------	---

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2800 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
--------------	--

78-92-2 butanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 600 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m ³ , 100 ppm
--------------	--

67-63-0 propane-2-ol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm
--------------	---

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 3)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	77°C

· **Point d'inflammation:** 26°C

· **Température d'inflammation:** 390°C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 97 hPa

· **Densité à 20°C:** 0,93 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Teneur en solvants:

Solvants organiques:	50,0 %
VOCV (CH)	50,00 %

· **Teneur en substances solides:** 50,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

CHF

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (souris)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CHF

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 Liquides inflammables.
- **Indice Kemler:** 30
- **No ONU:** 1866
- **Groupe d'emballage:** III
- **Etiquette de danger:** 3
- **Désignation du produit:** 1866 RÉSINE EN SOLUTION, consigne particulière 640E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 3
- **No ONU:** 1866
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-E,S-E
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** RESIN SOLUTION

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 3
- **No ID ONU:** 1866
- **Label:** 3
- **Groupe d'emballage:** III
- **Désignation technique exacte:** RESIN SOLUTION

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2008

Révision: 22.01.2008

Nom du produit: Solution résineuse X 50

(suite de la page 6)

toluène

· **Phrases R:**

- 10 Inflammable.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
- 37 Porter des gants appropriés.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Service protection de l'environnement· **Contact:** M. Dr. Mayer